



Compte bancaire professionnel

Par **larcher_old**, le **29/10/2007** à **11:08**

bonjour, suite à une radiation de mon statut de profession libérale qui a pris effet le 31 décembre 2006, mon compte professionnel est découvert de 1800 € et j'ai 200 de bénéfice cette année là autant dire la ruine totale, la directrice de l'agence me demande constamment de régulariser ce compte au plus vite sous peine de saisie sur mon compte courant, hors je gagne à ce jour 1300 brut avec un loyer de 641 € que je quitte enfin fin décembre 2007 ce qui permettra de régulariser ce compte. Ma banque va-t-elle attendre encore longtemps? comment puis-je être protégée d'un éventuel contentieux. Je vous remercie de votre bienveillance, cordialement Régine Larcher